

E 2200 Paris 7/1

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères du Département politique,  
M. de Stoutz, au Ministre de Suisse à Paris, A. Dunant*

L DT

Berne, 24 septembre 1934

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 19 septembre<sup>1</sup> et nous comprenons fort bien que l'entrée de l'U.R.S.S. dans la Société des Nations vous conduise à vous demander s'il y a lieu de changer quelque chose à l'attitude que vous avez adoptée à l'égard du représentant des Soviets à Paris.

---

1. *Non reproduit.*



24 SEPTEMBRE 1934

213

D'un point de vue purement théorique, la question que vous posez comporte nécessairement une réponse négative, le Conseil fédéral n'ayant nullement l'intention de considérer l'entrée de l'U.R.S.S. dans la Société des Nations comme un acheminement à la reprise de relations normales avec le Gouvernement soviétique. En pratique, il est clair, en revanche, que la venue fréquente à Genève de délégations russes et leur participation à des débats dans lesquels nous avons des intérêts à défendre s'opposent — et s'opposeront sans doute toujours davantage — à ce que nous ignorions complètement les diplomates soviétiques.

Il ne nous semble pas, cependant, que l'adaptation à cette situation nouvelle entraîne une modification quelconque des instructions générales données aux Ministres de Suisse à l'étranger et dont la dernière expression est contenue dans la lettre, ci-jointe en copie<sup>2</sup>, que le Département a adressée au mois de juin 1934 à M. le Ministre de Weck.

## ANNEXE

E 2200 Paris 7/1

*Le Chef du Département politique, G. Motta,  
au Ministre de Suisse à Bucarest, R. de Weck*

Copie

L DT

Berne, 20 juin 1934

[...]

Ainsi que vous l'avez fort bien compris, l'absence de relations diplomatiques entre le Conseil fédéral et le Gouvernement des Soviets implique l'absence de relations officielles entre les représentants à l'étranger de la Suisse et de l'U.R.S.S. et, en principe, aussi l'absence de relations personnelles.

Toutefois, dans les capitales où l'U.R.S.S. est représentée, il est presque impossible à nos Ministres, lorsque le Corps diplomatique a une certaine cohésion, d'ignorer complètement leur collègue soviétique. Ils ne pourraient y parvenir qu'en faisant preuve d'une raideur qui finirait par être désobligeante pour le Gouvernement auprès duquel ils sont accrédités et nous ne pouvons pas songer à leur prescrire une telle attitude.

Nous ne souhaitons pas — cela va sans dire — que des relations d'intimité s'établissent entre nos Légations et les Missions diplomatiques russes. Il nous paraît, en revanche, tout naturel, dépourvu d'inconvénients, et même désirable, que, sans se départir d'une attitude de réserve, nos représentants à l'étranger aient des rapports courtois avec les diplomates soviétiques qu'ils ne sauraient éviter de rencontrer dans des réunions officielles ou mondaines.

Vous répondriez donc entièrement à nos intentions en adoptant à l'égard du Ministre de l'U.R.S.S. la ligne de conduite suivante:

Vous ne ferez rien pour entrer en contact avec lui, mais vous ne vous déroberiez pas à une présentation si, ce faisant, vous risqueriez de placer un tiers dans l'embarras.

Vous ne prendrez pas l'initiative d'une manifestation de courtoisie, mais, si votre collègue soviétique vous envoyait sa carte, vous n'hésiteriez pas à lui envoyer la vôtre. S'il allait jusqu'à vous rendre visite, nous vous engagerions à le recevoir sans cordialité, mais sans mauvaise grâce, et à rendre la visite par une carte. Dans le cas, bien improbable, d'une invitation, vous trouveriez sans peine un prétexte courtois de refus. En toutes circonstances, vous éviterez, à la fois, de marquer de l'empressement et d'user de rebuffades.

Grâce à cette ligne de conduite, ceux de vos collègues à qui les mêmes problèmes se sont posés ont réussi à éviter tout heurt ou tout incident fâcheux.

---

2. Cf. annexe.